N° 43. Décembre 2017

L'A FEUILLE

BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères villageoises et chers villageois

Il ne vous a pas échappé que cet automne a eu lieu la réunion du 100ème congrès de l'Association des Maires de France (AMF), les médias ayant largement relayé les états d'âmes et inquiétudes de ces élus.

Les résultats d'un sondage publié, à cette occasion, ne constituent pas en soi une surprise : dans leur grande majorité les Français affichent toujours leur confiance pour leur maire, en effet sept Français sur dix (71 %) déclarent ainsi lui faire confiance.

Si nous n'avons pas participé au congrès national, à Paris, Jean LARUE, Stéphanie ELDIN et moi-même, nous sommes rendus au congrès départemental des Maires d'Ardèche à Aubenas, qui a d'ailleurs reçu la visite de la Ministre des collectivités territoriales.

Nous partageons les inquiétudes de nos collègues qui résident, en particulier, dans le manque de lisibilité concernant l'avenir des communes, leurs ressources financières, les charges toujours plus nombreuses qui leur incombent, sans oublier l'individualisme ambiant qui perturbe la vie et les intérêts collectifs.

Pourtant, dans cette ambiance quelque peu délétère, nous poursuivons, ici, notre chemin pour tenter :

- de remplir au mieux les tâches quotidiennes qui nous incombent,
- de réaliser la mise en œuvre de nos engagements pris envers vous en 2014,
- d'appliquer les nouvelles décisions de l'Etat, tout en réfléchissant et en envisageant l'avenir du village, car cela fait partie des responsabilités qui sont les nôtres. La révision du Plan Local d'Urbanisme et le travail à propos du Site Patrimonial Remarquable nous y invitent.

Soyez assurés de notre investissement constant pour le bien collectif de notre village !

Passez de belles fêtes de fin d'année dans la bienveillance et la fraternité !

Votre Maire, Véronique LOUIS

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AOÛT 2017

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (23/06/2017)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) TRAVAUX : Attribution des marchés

a) Opération « Cœur de village »

b) Ad'AP « cœur de village » toilettes adaptées

2) ACHAT DE TERRAINS

Parcelles au hameau des Salelles, à l'espace jeux

III -Questions diverses et points d'information

Conventions culturelles

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 OCTOBRE 2017

Ordre du jour

I-Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (11/08/2017)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) Communauté de communes « Berg et Coiron » : Rapport annuel 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

2) Affaires financières

- Décision modification budgétaire (DM)
- Modification de la subvention pour le relais alimentaire

3) Personnel

Assurance des risques : adhésion au nouveau contrat d'assurances « groupe » (avec le centre de gestion) pour les agents titulaires

4) Urbanisme

- Obligation de demande d'autorisation (déclaration préalable de travaux) pour les clôtures
- Validation de la composition de la commission locale consultative du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

5) Bâtiments communaux

Renouvellement du bail de l'atelier communal

6) Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Lancement de la procédure

III- Questions diverses et points d'information

Conventions culturelles

Divers

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 2 DECEMBRE 2017

Ordre du jour

I- Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (21/10/2017)

II -Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) Accord de principe relatif aux actions à inscrire dans le Contrat de Rivière Ardèche pour la période 2017 – 2019 dont pour la Commune l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement, diagnostics des réseaux et zonages, pour la recherche d'entrée d'eaux parasites dans le réseau des eaux usées du bourg centre.

III -Questions diverses et points d'information

SAINT MAURICE D'IBIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE~ARRONDISSEMENT DE LARGENTIÈRE
MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE
07170.TÉL & FAX: 04 75 94 71 41
ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr

LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME POUR CONGES DE FIN D'ANNEE

DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2017 AU VENDREDI 5 JANVIER 2017 INCLUS

Prochaine permanence

LUNDI 08/01/2018

Pour de nouvelles inscriptions sur les listes électorales une permanence aura lieu le

SAMEDI 30 DECEMBRE 2017

de 14 à 16 H en Mairie

MAIRIE DE ST-MAURICE-D'IBIE * Ardèche *

En cas d'urgence, joindre Madame la Maire (04 75 94 71 52) ou les Adjoints (06 23 43 14 00 – 06 79 68 93 32 – 06 30 05 44 85).

JOURS D'OUVERTURE ET COORDONNÉES DE LA MAIRIE

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41

mail : **ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr**

site : **saint-maurice-d-ibie.fr**

AFFAIRES SCOLAIRES

RENTRÉE 2017
Pour cette rentrée scolaire 2017-2018, la première ligne de transports scolaires prend en charge 24 élèves à destination de Villeneuve-de-Berg, ville d'affectation de secteur pour les écoles primaires publique et privée (16 élèves) et pour le collège public (8 élèves).
Sur la seconde ligne, 4 lycéens et étudiants du village sont transportés à destination des lycées d'Aubenas, ville d'affectation de secteur dès la seconde.
La troisième ligne pour les lycéens inscrits à Le Teil est toujours en vigueur même si, en ce qui nous concerne, aucun jeune du village n'est concerné cette année.

En cas de perturbation des transports scolaires, nous vous rappelons qu'une information est envoyée par sms, en temps réel, auprès de chaque famille concernée. Même s'il est très rare qu'il y ait un contretemps et nous nous en félicitons, merci aux familles de vérifier leurs messages, surtout en cas de mauvais temps annoncé. De même, ces dernières ont la possibilité de contacter l'accompagnateur grâce au numéro de mobile qui leur a été communiqué en début d'année, afin de le tenir informé de toute modification dans le prise charge ou non de leur enfant.
Le conseil d'école et la municipalité de Villeneuve de Berg ont décidé de poursuivre les rythmes scolaires à 4,5 journées par semaine dans les écoles publiques. Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont donc maintenus pour l'année scolaire 2017/2018, et financés par la Communauté de Communes « Berg et Coiron ».
A ce sujet une réflexion est en cours pour la prochaine rentrée scolaire.

TRAVAIL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VILLENEUVE DE BERG

Stéphanie ELDIN, adjointe aux affaires scolaires, a récemment rencontré la municipalité de Villeneuve de Berg afin de faire le point sur certains éléments liés au ramassage scolaire dans nos écoles de rattachement.
L'ensemble de nos demandes ont été entendues et la municipalité de Villeneuve s'est engagée à y apporter réponse :

• En organisant une rencontre entre les services du Conseil départemental et nos deux communes afin d'envisager l'avenir de cette ligne de transport scolaire compte tenu du nombre croissant d'enfants à prendre en charge.

• En créant un arrêt spécial en janvier 2018, juste devant l'entrée de l'école privée, afin de permettre la descente des enfants dans de meilleures conditions de sécurité, avec une modification générale du stationnement des véhicules devant l'école privée.

• En mettant à disposition dès le 1er trimestre 2018, un agent municipal dans chaque école, qui viendra chercher les enfants dès la sortie du car, le matin à l'école privée et le soir à l'école publique afin que l'accompagnateur puisse rester dans le car avec les enfants de maternelle non encore déposés, comme l'exige la réglementation.

Par ailleurs, la commune de Villeneuve vient de créer un service Education afin de permettre un meilleur échange et une réflexion commune concernant les affaires scolaires avec les communes de rattachement.
D'ores et déjà, une réunion est prévue dans le courant du 1er trimestre 2018.

FÉLICITATIONS !
Félicitations à Alicia, Arthur et Kéziah pour leur belle réussite au baccalauréat !

Ces jeunes suivent désormais, chacun, une formation supérieure de leur choix, qui les éloigne momentanément du village. Nous leur souhaitons une belle réussite pour leurs projets.

SE

BUDGET - FINANCES

EMPRUNT

Sans réponse du Conseil Régional pour la subvention demandée, et dans le but de finaliser le budget de financement de l'opération « Cœur de Village », la Municipalité a contracté un emprunt de 85 000 € auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, sur 15 ans, au taux de 0,9703 %, l'annuité de remboursement (intérêts et amortissement) s'élève à 6 117 €.
Quatre banques ont été consultées, bien sûr la meilleure offre a été retenue.
Compte tenu de la gestion du budget communal jugé « excellente » par les services de la DGFIP (direction générale des finances publiques) dans leur rapport annuel, nous n'avons rencontré aucune difficulté pour contracter cet emprunt.

TAXES LOCALES (habitation et foncière)

Cet automne, comme chaque année, vous ont été adressées les taxes locales. Pour rappel, lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a augmenté de 0,60 % le taux d'imposition local, s'ajoutant au 0,40 % décidé par l'Etat. Certains d'entre vous se sont étonnés d'une augmentation plus conséquente de leurs taxes, au-delà de ce qui était annoncé.
Cela s'explique par le travail de la Commission Communale des impôts directs (CCID) qui se réunit chaque année pour examiner l'application de ces taxes sur la commune.

En effet, l'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- et six commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.
Enfin, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts.
Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal. La liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.
La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au Conseil Municipal.

Rôle de la CCID
La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, son rôle est consultatif :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ;
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts) ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Le procès-verbal est réalisé par les services de l'Etat.

Les membres de la CCID sont liés par la discrétion absolue concernant les points abordés lors de la réunion (secret fiscal).

En 2017, lors de la réunion, en présence de l'agent des services fiscaux chargé du suivi de la fiscalité locale de la Commune, l'ensemble des propriétés ont été examinées pour déterminer la valeur locative de chacune et leur classement selon la grille résultant *de l'annexe III du code général des impôts et particulièrement de l'article 324 H*.
Celui-ci dispose que pour les maisons individuelles et les locaux situés dans un immeuble collectif, la classification communale est établie à partir d'une nomenclature-type

comportant huit catégories (1 étant le plus luxueux, 8 le plus vétuste, voire insalubre), en adaptant aux normes locales de construction, les critères généraux définis au plan national.
La classification communale consiste à rechercher quelles sont, parmi ces huit catégories, celles qui existent dans la commune, étant observé que toutes ces catégories ne sont pas nécessairement représentées dans toutes les communes, ce qui est le cas pour Saint Maurice d'Ibie.
(aucune catégorie 1, 2, 3)

Ce travail a été conduit avec le plus grand soin, permettant d'attribuer à chaque propriété son classement dans la nomenclature communale, **avec pour objectif l'égalité et la justice fiscale entre tous les habitants.** Cela explique une baisse pour certains et une augmentation pour d'autres compte tenu de l'amélioration de leur propriété suite à des travaux, et donc au changement de classification de celle-ci.
La commission a également, constaté quelques anomalies de classement, probablement anciennes, qui ont été corrigées.

Nous vous rappelons que les taxes locales représentent 31,40% de recettes du budget communal en 2017.

ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

Décès

André SOUBEYRAND, habitant du bourg centre, est décédé le 18 juillet 2017.

Umberto SANTILLI, propriétaire d'une résidence secondaire aux Salelles, est décédé le 26 septembre 2017.

Nous réitérons nos sincères condoléances aux familles.

Départs

Monsieur et Madame TARDY ont vendu leur maison du quartier Chambonnots.

Jacqueline KRETSCHMAR a rejoint l'EHPAD de Joyeuse.

Nous accueillons au village

Sébastien MAS qui a fait l'acquisition de la maison de Monsieur et Madame TARDY, au quartier Chambonnots.

Elisabeth JACQUET qui a fait l'acquisition de la maison de Jocelyne GUYADER, au centre bourg.

Mireille et Charles ELETTO qui s'installent dans leur maison construite pour une retraite bien méritée, au quartier Remerquer.

Christian VINCENT qui revient au village et s'installe dans la maison de ses parents aux Chambonnots.

Elisabeth BLANCHARD qui s'installe, dans l'ancienne maison Vidal, auprès de ses fils Nicolas et Ludovic du Bistrot de Pays.

Sébastien DUMEZ, qui s'installe au bourg centre dans la maison de son grand-père, André Soubeyrand.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous et une bonne intégration au village.

NOUVEAUTÉS ADMINISTRATIVES

<u>Depuis le 1er novembre 2017</u> :

- les Pactes Civils de Solidarité (PACS) sont célébrés et enregistrés en Mairie.

- Pour les formalités administratives telles que la carte nationale d'identité, le passeport, la carte grise et le permis de conduire (national et international), la Mairie n'effectue plus le relais avec les services de l'Etat. Pour les documents d'identité vous devez vous rapprocher d'une mairie disposant des matériels nécessaires pour établir des documents infalsifiables (Aubenas, Le Teil…)
  Pour les cartes grises et permis de conduire, désormais les formalités se font en ligne.Pour toute information : www.demarches.interieurs.gouv.fr.

LA BELLE SAISON TOURISTIQUE ESTIVALE (données ADT07)

Pour la 3ème année consécutive, la fréquentation des hébergements marchands est en progression avec une hausse globale de 5 % enregistrée par l'Insee sur la période d'avril à septembre.
La saison a été dopée par la bonne performance des campings et les excellents mois d'avril, juin, août et septembre.
La clientèle néerlandaise est de retour, les Britanniques sont moins présents.
La fréquentation des sites touristiques est stable. La Caverne du Pont d'Arc maintient un haut niveau de fréquentation avec 400 000 visiteurs de janvier à octobre.
Les évènements culturels et sportifs attirent de plus en plus de spectateurs.
Les échanges avec les opérateurs touristiques du village (hébergeurs en particulier) semblent confirmer cette tendance générale départementale d'une belle saison 2017.
L'activité touristique reste l'activité économique la plus importante du village. C'est cela qui nous conforte dans la poursuite de l'offre culturelle et du marché paysan pendant la saison estivale afin d'apporter notre « petite pierre » à cet édifice qui contribue à faire vivre économiquement notre territoire.
Nous vous rappelons que la collecte des taxes de séjours permet le fonctionnement et les actions de promotion du territoire par l'office de tourisme intercommunal situé à Montfleury.

LE PETIT MARCHÉ PAYSAN ESTIVAL

Créé en 2013, il a connu cette année sa 5e édition. Toujours le même succès pour la fréquentation et l'ambiance conviviale, cependant nombre de producteurs ont noté une baisse d'environ 20 % de leur chiffre d'affaires, ce qui laisse à penser que malgré la belle fréquentation touristique, les estivants disposent de moyens financiers plus faibles. La saison s'est achevée le premier dimanche de septembre par le verre de l'amitié offert par la commune et rendez-vous a été pris pour la 6ème édition en 2018 !

LES GALETS ARDÉCHOIS

Hélas, Benoit, notre pizzaïolo préféré a décidé de cesser son activité cet automne. Nous lui souhaitons toute la réussite dans ses nouveaux projets.

L'AGRICULTURE

Un gel tardif, deux épisodes de grêle puis la sécheresse qui dure, les récoltes des agriculteurs et viticulteurs du village ont beaucoup souffert cette année. Pour certains ce sont 50 % de pertes par rapport à l'an passé. Espérons que les dispositifs « calamités agricoles » soulageront quelque peu le manque à gagner.

A propos de la révision de notre plan local d'urbanisme (P.L.U.) et de l'étude pour un site patrimonial remarquable (SPR)

Le travail de révision se poursuit, actuellement la phase de zonages est en cours : il s'agit de déterminer l'usage des sols : agricole, naturel, à urbaniser etc… en relation avec les obligations faites par les lois Grenelle II et ALUR d'une part, la compatibilité avec le programme local de l'habitat « Berg et Coiron » (PLH) et le schéma de cohérence territoriale du Pays de l'Ardèche méridionale (SCOT) d'autre part.

Parallèlement, les études pour la demande de classement du territoire communal en site patrimonial remarquable (SPR) sont en passe d'être achevées. Le dossier sera présenté au Ministère de la culture pour agrément. Lorsque celui-ci sera acquis, nous pourrons alors travailler sur le règlement patrimonial qui s'appliquera ensuite aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal du 21 octobre 2017 a arrêté comme suit par délibération, la composition de la commission locale consultative du SPR , telle que prévue par les textes :

<u>Membres de droit</u> :

- Monsieur le Préfet ou sa représentante : Madame Béatrice LIEVEN (DDT 07)
- Monsieur le DRAC ou sa représentante : Madame Florence DELOMIER-ROLLIN (DRAC AURA)
- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France 07 : Monsieur Jean-François VILVERT
- Madame La Maire de Saint Maurice d'Ibie : Madame Véronique LOUIS, Présidente de la commission

<u>Membres du conseil municipal</u> :

Titulaires
- Monsieur Jean LARUE 1er Adjoint
- Madame Stéphanie ELDIN 2nde Adjointe
- Monsieur Pierre-Henri CHANAL 3ème adjoint

Suppléante
- Madame Françoise HERPIN Conseillère Municipale déléguée à la Culture et au Patrimoine

<u>Membres d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine</u> :

- CAUE 07 : Madame Myriam VAUTHIER
- Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional : Madame Isabelle CHAVANON
- Fondation du patrimoine 07 : Monsieur Philippe GAREL (Titulaire) Madame Flore VIGNE (Suppléante)
- Association des « Enfants et amis de Villeneuve de Berg » : Madame Odette BALANDRAUD (Titulaire) Monsieur B. PUTHON (Suppléant)

<u>Personnalites locales</u> :

- Communauté de Communes « Berg et Coiron » : Monsieur Bertrand GUSELLA, chargé de mission Habitat et PLH
- Madame Elodie EMENT, habitante du village, diplômée des Beaux-Arts de Toulouse
- Monsieur Bernard VINCENT, habitant du village, artiste – peintre
- Monsieur Sébastien MARIAU, Artisan ébéniste-menuisier au village

Les membres de cette commission travailleront collégialement pour établir les règlements d'urbanisme qui seront proposés au Conseil Municipal, puis au Préfet et ensuite à l'enquête publique avant d'être arrêtés par le Préfet.

Le fait d'adjoindre au PLU un SPR occasionne l'augmentation de durée de la révision du PLU, cependant au terme de cette démarche conjointe, la Commune sera dotée d'un document d'urbanisme pratique et complet qui lui permettra d'évoluer sans perdre son identité.

Portails et clôtures

Le conseil municipal du 21 octobre 2017 a rendu obligatoire l'autorisation d'urbanisme (D.P.) pour l'installation de clôtures et de portails quels qu'ils soient. Merci d'en prendre note.

VL - PHC

DYNAMIQUES COLLECTIVES

Vallée de l'Ibie

Ils traversent nos routes, protégeons-les !

Grenouilles, tritons, salamandres et crapauds représentent les amphibiens. Ils vivent leur vie adulte en milieu terrestre et retournent chaque année à l'eau pour se reproduire. Quelques semaines avant le printemps, une migration prénuptiale débute vers les aires de reproduction. Certaines mares, bordures de plans d'eau, rivières, bras morts sont alors colonisés de centaines d'individus. Cette phase correspond à la période d'accouplement et de ponte des amphibiens. Mais sur leur chemin, ils risquent de croiser des routes jusqu'à l'eau, un périple parfois long de 1 à 2 km.

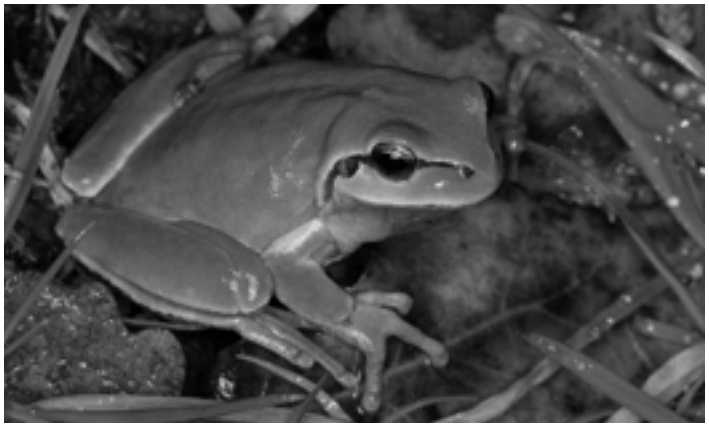

Protéger les migrations, pourquoi ?
La quête du prince charmant peut être fatale aux grenouilles et crapauds trop aventureux qui traverseraient sans regarder et sans se presser ! En effet, durant le parcours migratoire, la mortalité peut être importante à la traversée d'un réseau routier. Notamment lors d'épisodes pluvieux ponctuels, comme en Ardèche où des pics d'activités très intenses des amphibiens se déclenchent. Un grand nombre d'individus reproducteurs disparait, mettant en péril la conservation à long terme des populations.

Face à ce constat, le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche en partenariat avec les communes de la vallée de l'Ibie et dans le cadre du contrat vert et bleu soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes, mèneront une étude dès février 2018 durant 6 mois afin de recenser les zones traversées par les amphibiens à l'échelle de la vallée. Comprendre la migration des amphibiens et améliorer nos connaissances sur leurs biologies est une première étape a leur protection.

Ouvrez bien vos yeux et surtout levez le pied !

Laura DOUARD, chargée de mission « Vallée de l'Ibie »

La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)

Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

A compter du vendredi 15 décembre, tous les vendredis, entre 9h30 et 11h30, L'Envol accueillera dans les locaux du RAM au lieu d'accueil de la petite enfance à Villeneuve de Berg, les parents de jeunes enfants pour une pause, un temps d'échanges.

Géré par la communauté de communes Berg et Coiron, ce nouveau service a été pensé et créé de façon participative : un collectif de parents, en partenariat avec l'ACEPP (association des collectifs enfants parents professionnels), qui a suivi le projet dès sa conception, tout le long de sa gestation, le voit aujourd'hui naître et va le voir grandir !
La CAF et le Département de l'Ardèche soutiennent le fonctionnement du LAEP.

Pour toute question, vous pouvez contacter Magalie Monnier, coordinatrice de l'Envol au 09-79-73-53-25 ou par courriel laep@bergetcoiron.fr

Jeunesse : un point info jeunesse itinérant !

Ces prochaines semaines, vous pourrez noter la présence d'un camping-car près du Collège de Villeneuve-de-Berg, au local ados du Centre socioculturel et dans les événements du territoire... C'est le tout nouveau «PIJ itinérant», qui vient à la rencontre des jeunes !
Les ados de Berg et Coiron vont pouvoir bénéficier d'informations tout près de chez eux !

Le Point Info Jeunesse itinérant est désormais opérationnel. L'idée est toute simple : pour permettre aux jeunes d'accéder à la mine d'informations les concernant sans avoir à se rendre aux PIJ d'Aubenas, c'est l'information qui vient à eux ! Charlotte sillonne les Communes du Sud Ardèche au volant de son camping-car aménagé.
Elle s'installe à peu près où elle veut, à la rencontre des jeunes pour leur apporter info, conseil sur toutes sortes de sujets : orientation, emploi, santé, loisirs, voyage, études à l'étranger, etc.
La communauté de communes Berg et Coiron co-finance ce projet. **Charlotte sera présente les premiers mercredis du mois devant le Collège entre 11h et 13h, puis au local ados de 14h à 18h30. Elle sera les 2e jeudis du mois dans la cour du Collège,** et autant que possible et nécessaire sur les événements rassemblant les jeunes. **Elle pourra venir dans notre commune à l'invitation de la commission des enfants et des jeunes s'ils le souhaitent.**
Ce projet entre dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse de la communauté de communes. Il est également financé par trois autres communautés de communes (Montagne ardéchoise, Ardèche des sources et Volcans, et Bassin d'Aubenas pour l'ancienne CDC du Vinobre), par le Département, l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain), et l'Europe. Il est porté par la Mission locale de l'Ardèche méridionale. Un moyen de mutualiser les énergies à l'échelle du Sud Ardèche pour offrir aux jeunes un vrai service accessible, à coût maîtrisé !

La fibre-internet à haut débit… c'est parti !
Jeudi 14 décembre 2017, à Lussas, Jean-Paul ROUX président de la communauté de communes, entouré des 12 autres Maires de « Berg et Coiron », a signé la convention avec la Présidence d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) pour le démarrage des travaux sur le territoire intercommunal.
Les études ont déjà débuté et d'ici à fin 2018, la fibre devrait être au village !
Nous aurons alors accès au très haut débit, un grand progrès pour l'avenir numérique du village !
Pour cela, la CDC apporte une contribution financière de 1 290 000 €.

SIVOM Olivier de Serres (production et distribution d'eau potable)
Changement de présidence à la tête du syndicat, suite au départ de la Commune de Lavilledieu de la CDC « Berg et Coiron », les élus des autres communes ont demandé à Gérard SEAUCLES, maire de Lavilledieu de quitter la présidence du SIVOM où les communes de « Berg et Coiron » représentent les deux tiers des communes membres. Il s'agissait là d'un problème de confiance, en effet comment un élu qui a « joué » contre le territoire « Berg et Coiron » aurait pu garder la présidence d'un syndicat aussi important pour ce territoire ? Devant la détermination des élus, Gérard SEAUCLES a donc démissionné.
C'est ainsi que Joseph FALLOT, Maire de Saint Germain, a été élu nouveau président du SIVOM.

Pays ardèche méridionale SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui définit, à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur règlementaire.
Le SCoT de l'Ardèche Méridionale dont l'élaboration a été prescrite en Novembre 2014 fédère 152 communes réparties sur 8 Communautés de Communes. Il totalise près de 100 000 habitants sur une superficie de 2 630 km².

Georges FANGIER (à gauche) et Jean-Pierre CONSTANT (à droite), Co-Présidents du SCoT

2015-2016, l'élaboration du diagnostic
Tout au long de cette phase de diagnostic territorial, l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration du SCoT a été invité à contribuer au travers d'ateliers de travail thématiques. Près d'une centaine de personnes - élus, techniciens, membres de la société civile - a participé à ces différents temps de partage et d'échanges.

Le chantier de 2017 :
Suite à l'émergence des enjeux, l'objectif est de construire un projet politique en affichant des orientations stratégiques. C'est la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Et après ?
2018 sera l'année de la traduction des orientations en prescriptions dans le Document d'Orientations et d'Objectifs tandis que 2019 sera consacrée à l'Enquête Publique pour une approbation début 2020.

Bâtiments communaux

L'atelier communal

Sébastien Mariau menuisier, locataire de l'atelier communal a souhaité un agrandissement du bâtiment pour y installer un nouveau matériel. Le renouvellement du bail étant prévu cet automne, un accord a été trouvé entre lui-même et la mairie pour qu'il réalise cet investissement à ses frais.

Voirie

Montée des Buis (chemin de Saint Andéol de Berg)

Le mur de soutènement de cette voie communale a été restauré et consolidé pour un coût de 3 200 €, travaux effectués par une entreprise locale.

Plan communal d'adressage

Bien que le travail de préparation soit terminé, les plaques de rues et les numéros viennent seulement d'être livrés. L'entreprise nous avait informés d'un problème de fabrication qui a provoqué ce retard de livraison et donc obéré l'achèvement de l'adressage du village, qui a demandé beaucoup de travail et d'investissement, en particulier de la seconde adjointe Stéphanie ELDIN... mais bientôt tout sera en place et vous pourrez procéder à la modification de votre adresse ! Les documents vous seront fournis en temps voulu.

Opération « Cœur de Village »

L'appel d'offres mis en œuvre en juin 2017 s'est révélé infructueux pour l'enveloppe financière impartie.
Nous venons de relancer un nouvel appel d'offres. Les travaux devraient démarrer en mars 2018 pour ce qui concerne la voirie. Cela occasionnera des fermetures momentanées de voies communales, vous serez informés en temps utile.

Par contre, nous avons mis en œuvre, suite à des appels d'offres acceptables, l**'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**, années 1 et 2, lié à l'opération « Cœur de village » : WC accessibles (72 000 €), borne d'appel multi-sensorielle pour la mairie (657 €) et plan incliné pour la salle de réunion de l'ancienne école (519 €).

Profitons de ce numéro de la Feuille pour expliquer ce qu'est un Ad'AP :

« L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un *outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire pour amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005. Il était d'application volontaire. Cependant compte tenu du peu d'avancées enregistrées, l'Etat a rendu contraignante l'application des mesures d'accessibilités pour les collectivités.*
Depuis le 1er janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005.

Tout ERP qui n'était pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un Ad'AP. Tout non-dépôt est sanctionnable d'une amende administrative. Si la date limite de dépôt était le 27 septembre 2015, il est encore possible de déposer un Ad'AP malgré ce délai dépassé : il faut pour cela justifier et expliquer son retard.
Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction.
Le dossier d'Ad'AP devait obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015 auprès du Préfet.
L'agenda d'accessibilité programmée permet donc de prolonger le délai prévu par la loi de 2005 selon les conditions définies aux articles modifiés L. 111-7-5 à L. 111-7-11 du CCH.

L'Ad'AP du village a été déposé auprès du Préfet en temps et en heure (27 septembre 2015). Il a reçu l'agrément de celui-ci en janvier 2016, en acceptant les dérogations que

nous avons sollicitées :
- Une année supplémentaire pour réaliser l'adaptabilité de la salle des fêtes (Ad'AP sur 4 ans au lieu de 3 , pour des raisons financières)
- Pas de modification d'architecture pour la mairie, dans le périmètre immédiat du monument historique, par contre mise en place d'une borne Multi-sensorielle à l'entrée.

Il était tant que le législateur adopte une attitude plus coercitive afin que l'accessibilité des lieux accueillant du public devienne effective. Si cela occasionne des dépenses non négligeables, l'équipe municipale adhère sans réserve à ces obligations.

Sécurité incendie

Un courrier, daté du 21 août 2017, de Monsieur le Préfet de l'Ardèche rappelle aux Maires que suite à la signature du règlement départemental de défense extérieure incendie (DECI), la DECI relève de la responsabilité du Maire au titre de sa police spéciale de la DECI.
Cela demande d'établir un schéma de défense extérieure incendie avec contrôle des points d'eau (bornes, citernes, réservoirs) et de prévoir les équipements supplémentaires nécessaires pour mettre à niveau les équipements en fonction de normes édictées par le schéma départemental.

Auparavant le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 07) effectuait ce travail dans le cadre du partenariat avec la Commune et la contribution financière allouée par celle-ci au SDIS 07 (2 379 € en 2017). Désormais, voici une charge financière nouvelle pour les communes…à laquelle elles ne peuvent se dérober car ne pas le faire engagerait la responsabilité de la Municipalité et du Maire en particulier…

A l'issue d'une consultation des entreprises, la SAUR a été retenue pour réaliser ce schéma pour la somme de 3 600 €. Un arrêté municipal devra expliciter ce schéma.

Par ailleurs, lors de l'ultime visite (le 5 décembre 2017) des pompiers du SDIS pour vérifier l'état de fonctionnement des points d'eau pour la lutte contre l'incendie, **les pompiers ont rappelé l'obligation de débroussaillement des parcelles par les propriétaires.**

L'obligation de débroussailler concerne les habitations, les installations de toutes natures et les zones urbaines se trouvant dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et boisements ainsi que toutes celles situées à moins de 200 m de ces types de végétation.
Les obligations relatives au débroussaillement sont précisées par arrêté préfectoral . Cet arrêté est disponible sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche :
www.ardeche.gouv.fr
Le débroussaillement doit être réalisé de façon permanente :
1 - aux abords des constructions, des chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres ;
2 - sur une largeur de 2 m de part et d'autre des voies privées donnant accès aux constructions ou installations de toute nature ;
3 - sur la totalité des parcelles situées en zones U du PLU et du POS ou faisant partie d'un lotissement, d'une Zone d'Aménagement Concerté ou d'un terrain de camping et de caravaning.

Le Maire assure le contrôle de l'exécution des obligations relatives au débroussaillement (art L 134-7 du code forestier).

Si votre propriété est située :
1. en zone urbaine : sont considérées comme zone urbaine, les zones U définies par le document d'urbanisme en vigueur dans votre commune (Plan Local d'Urbanisme) ou les parcelles faisant partie d'un lotissement, d'une Zone d'Aménagement Concertée ou d'un terrain de camping et de caravaning.Vous devez débroussailler la totalité de votre propriété, même en l'absence de toute construction.

2. en zone non urbaine : Vous devez prendre en charge le débroussaillement dans un rayon de 50 mètres autour des installations, même si cette zone empiète chez votre voisin. Sont considérées comme installations, toutes infrastructures humaines, même ponctuelles : maisons d'habitation et leurs dépendances (de la piscine au cabanon), bâtiments à usage industriel ou agricole, bâtiments habitables (occupés ou non) ou présentant une activité humaine. Une ruine n'est pas concernée par la réglementation.

3. à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine : vous êtes concerné par les 2 situations précédentes. Vous devez débroussailler entièrement et ce, quelle que soit sa surface, la partie de votre propriété qui se trouve en zone U (urbaine) ; Vous devez débroussailler sur une profondeur de 50 mètres à partir de votre maison, la partie qui se trouve en zone non urbaine.

Dans tous les cas, lorsque le chemin d'accès à votre propriété est privé, vous devez également débroussailler sur 2 mètres de part et d'autre de celui-ci.

Le code forestier désigne le propriétaire des constructions, chantiers, installations de toute nature ou le propriétaire du terrain en zone urbaine comme le responsable légal de la bonne exécution du débroussaillement (art L.134-8 du code forestier).
En cas de conclusion ou de renouvellement de bail, le propriétaire porte les informations relatives à l'obligation de débroussailler à la connaissance du preneur.

Le débroussaillement doit être effectif tout au long de l'année.
Les travaux d'élagage et de débroussaillement importants doivent préférentiellement être réalisés pendant l'hiver ou en début de printemps.
Les travaux d'entretien de ce débroussaillement doivent

avoir lieu tout au long de l'année de manière à maîtriser en permanence la repousse des végétaux indésirables.
Les travaux de débroussaillement doivent impérativement être terminés avant le début de l'été.

Si vous n'effectuez pas les travaux de débroussaillement obligatoire, vous vous exposez à des sanctions dont le montant peut s'élever de 135 à 1500 € .
Par ailleurs, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser le débroussaillement dans un délai imparti. Si malgré tout, vous n'effectuez pas les travaux, vous encourez une amende pouvant s'élever à 30 € par mètre carré non débroussaillé. Votre commune peut également faire exécuter les travaux d'office, à vos frais.

Compte tenu de la sécheresse récurrente, les pompiers nous ont informés qu'ils veilleraient à ce que ce débroussaillement soit effectif dans la vallée.
« Il vaut mieux toujours prévenir que guérir…

Réseau électrique

Eclairage public

Un candélabre, à alimentation électrique solaire, a été installé cet automne sur le parking communal du quartier des « Chambonnots », comme le souhaitait des habitants de ce quartier, malheureusement après une semaine de fonctionnement, la batterie de stockage s'est révélée défectueuse, il a fallu procéder à son remplacement (sous garantie) !

Travaux sur le réseau électrique moyenne tension

L'entreprise ENEDIS poursuit des travaux d'amélioration du réseau électrique d'alimentation du village, cela peut conduire à des coupures d'électricité, voire à des dysfonctionnements des compteurs « heures creuses-heures pleines ». Il est possible de solliciter un dédommagement auprès de votre fournisseur d'énergie. Suivez les informations sur le site internet de la commune.

La petite recette de Noël

LA DINDE FARCIE AUX MARRONS D'ARDÈCHE

Ingrédients :
- 1 dinde du terroir (3 kgs environ)
- 1 boîte (format 4/4) de marrons d'Ardèche au naturel
- 300 g de chair à saucisse
- 1 oignon
- 2 échalotes
- 100 g de lardons allumettes fumés
- 1 tranche de pain de mie
- 15 cl de lait
- 50 g de beurre
- 1 œuf
- 1 tablette de bouillon de volaille bio
- 3 c à s de cognac
- sel poivre

Étapes

- Émiettez le pain dans un bol, couvrez de lait. Pelez et émincez les échalotes et l'oignon. Mettez-les à dorer à feu doux dans une poêle avec 10 g de beurre et les lardons, 10 min, en remuant souvent.

- Égouttez les marrons, concassez-en la moitié. Dans une jatte, réunissez le pain égoutté, le contenu de la poêle refroidi, la chair à saucisse, l'œuf, le cognac et les marrons concassés. Salez, poivrez, mélangez pour obtenir une farce homogène (rajoutez des marrons au besoin).

- Glissez la farce dans la dinde et recousez l'ouverture ou fermez-la avec des piques en bois. Massez la dinde avec le reste de beurre, salez et poivrez. Posez-la dans un plat à four et mettez-la dans le four froid. Allumez-le à 150° (th 5), et comptez 2 h 30 de cuisson.

- Au bout de 30 min de cuisson, diluez la tablette de bouillon dans 30 cl d'eau très chaude. Versez ce bouillon dans le plat et arrosez-en régulièrement la dinde durant le reste de la cuisson (si, au bout de 1h 45, la dinde colore trop, couvrez-la de papier-alu).

- 20 min avant la fin de la cuisson, mettez le reste de marrons entiers autour de la dinde. Après cuisson, laissez reposer la dinde 10 min hors du four sous du papier-alu avant de servir.

Bon appétit et bonnes fêtes !

DU CÔTE DE LA CULTURE, DE L'HISTOIRE, ET DU PATRIMOINE…

CULTURE

Invitation à la lecture

Isabelle, notre libraire partenaire, « au Temps retrouvé » située à Villeneuve de Berg, nous propose, pour les fêtes de fin d'année, et pourquoi pas pour quelques cadeaux, les quatre ouvrages suivants pour grands et petits !

Pour les enfants et les jeunes

Banquise blues

de Jory John et Lane Smith,
aux éditions Gallimard jeunesse

Album à partir de 3 ans

Alors qu'un manchot a le blues sur sa banquise, il rencontre un morse qui change sa vision de la vie !

Chats indiens de Anushka Ravishankar et des artistes d'Inde, aux éditions Actes sud

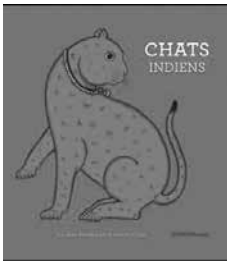

Album à partir de 3 ans mais qui peut plaire aux adultes

Un livre fait main et numéroté, qui nous propose un inventaire de chats. Chats méchants, chats inquiets, chats pressés ....

Sirius

de Stéphane Servant, aux éditions du Rouergue

Roman ado à partir de 13 ans

Dans un monde dévasté, Avril et son frère Kid se réfugient au coeur d'une forêt.

Puis par la rencontre de personnages non amicaux, ils décident de poursuivre leur route et rencontrent Sirius…

Pour les grands

Point cardinal

de Leonor de Récondo, chez Sabine Wespieser éditeur

Roman adulte

Un très beau portrait d'une vie de famille bouleversée par la difficile évolution du père…

Manifestations culturelles

Manifestations accueillies

Nous avons accueilli depuis le dernier numéro de la Feuille :

- Théâtre en plein air avec la compagnie « les Fous sans blanc » : (7-07) sur le pré communal
- « Las Famatimas » Musique et chants traditionnels d'Argentine (le 27-07)
- Visite patrimoniale du village avec une guide-conférencière (le 28-07) dans le cadre du Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
- Ralph Rousseau Viole de Gambe (le 5-08)
- « Napolitanata » Musique et chants traditionnels de Naples (11-11) dans le cadre des quartiers de saisons du festival de Labeaume en Musiques
- Une conférence à propos des Vautours de la Vallée de l'Ibie, par la Ligue de Protection de Oiseaux (LPO)

De beaux moments suivis par un public toujours plus nombreux !

Agenda de l'hiver

Voici la programmation des manifestations culturelles préparée sous l'égide de Françoise HERPIN, conseillère municipale déléguée à la culture et au patrimoine :

- 21 janvier 2018 : chorales de Privas et de Sceautres (classique et chants du monde)
- 08 avril 2018 : Duo ISHTAR (Harpe, guitare et oud)

Nous travaillons d'ores et déjà à la programmation estivale 2018

Nous vous espérons nombreux lors de ces prestations « à la maison » !

HISTOIRE

SAINT ANDRE DE MERCOYRAS, une paroisse disparue.

Fondée à une date méconnue, maintenant sur le territoire de Valvignères, cette paroisse selon les registres de l'église de Saint Maurice d'Ibie, comprenait sur une grande étendue les hameaux de Vaudanoux, Les Vallades, Le Mas de Leyris, celui de Palliéres et le domaine de Bouibeau.

L'église placée sous le vocable de Saint André était située le long du ruisseau de Mercoyras, au lieu-dit Serremione, ancien quartier gallo-romain. En fait ce territoire participe beaucoup plus à la géographie de Villeneuve de Berg et Saint Maurice d'Ibie qu'à celle de Valvignères, la ligne de partage des eaux allant vers les rivières Ibie et Ardèche. L'actuelle statue de Saint André marquerait selon l'abbé Arnaud son emplacement exact. Au XVème siècle peut-être à cause de la guerre de cent ans et la misère du temps, aussi des bandes armées qui sévissent et détruisent, l'église est en ruine et ne sera pas relevée. En 1516 les habitants du quartier se plaignent de sa destruction. Enfin en 1608, une requête de justice nous apprend que Jean Richard des Vallades habite près d'une chapelle en ruine appelée Saint André de Mercoyras. Bien plus tard, la paroisse sinistrée sera réunie au prieuré de Saint Maurice d'Ibie.

A la confluence des ruisseaux de Remerquer et de Mercoyras, faut-il voir dans son patronyme le symbolisme de la croix de Saint André ? Cette dernière en forme de X exprime une croisée, une rencontre d'axes qui répartissent une réalité en régions différenciées. C'est le signe du partage, de la séparation, de l'orientation et de la mesure propre à l'humain.

Aujourd'hui la source de Mercoyras laisse encore ses dépôts ferrugineux sur les bords du ruisseau de Remerquer (Mercurius). Tout près les ruines du hameau des Hermessénes, que l'on peut lire Hermés-Sanus, rappellent assez son usage et son antiquité. Il y aurait eu là un établissement balnéaire utilisant l'eau minérale de la source. Au début du XVème siècle, l'apôtre André objet d'un pèlerinage, était évoqué pour les maladies de la peau et furoncles. Jusqu'au début des années 1900, Léon et Jeanne Chandanson qui habitaient la maison de Saint André, récupéraient les offrandes laissées au pied de la statue pour les remettre au curé de Saint Maurice d'Ibie. Les pèlerins qui, suivant la croyance populaire, accordaient à cette eau des pouvoirs de guérison, devaient pour être exaucés, accomplir un périple à l'entour pour exprimer leur foi, et déposer une obole.
Plus récemment, j'avais connaissance du monsieur bien âgé, dernier propriétaire de la maison habitée de ce quartier, qui me disait aller tous les jours, été comme hiver, faire des ablutions à la source ferrugineuse.

Jean JOURNET

PATRIMOINE

Journées européennes du patrimoine 2017

La 34ème édition des Journées européennes du patrimoine a eu lieu les 16 et 17 septembre 2017, sur le thème de la jeunesse.
Nous remercions celles et ceux qui ont participé à l'accueil du public (72 visiteurs) et leur ont remis le petit livret historique du village.
Comment ne pas participer à ces journées, alors que nous sommes titulaires de deux prix du patrimoine !
Par ailleurs, Véronique LOUIS a accueilli, à leur demande, plusieurs associations du patrimoine pour une visite guidée du village et de son église.

Le prix des allées d'arbres 2017

Le fait que la commune ait été lauréate de prix du patrimoine, celà la positionne dans le réseau des différentes fondations et associations s'intéressant au patrimoine fort riche de notre pays. C'est ainsi que nous avons été informés du concours des allées d'arbres sous l'égide de l'association « Sites et monuments - Société pour la Protection des Paysages et de

l'Esthétique de la France (SPPEF) ». Nous avons décidé de déposer un dossier pour concourir afin de mettre en valeur l'allée de platanes plus que centenaires qui donnent une caractéristique particulière à notre village.
C'est ainsi que le village est devenu lauréat de ce concours ! Véronique LOUIS s'est rendue à Paris, le 2-11-2017, chercher ce prix, remis dans le cadre du salon international du patrimoine au cœur du prestigieux « Carrousel du Louvre », prix doté de 3 000 €, d'une très belle gravure bientôt accrochée dans la salle de la Mairie… et bien sûr de la notoriété grâce à des articles dans la presse et dans les revues spécialisées !

Nous avons célébré la journée européenne des allées et fêté notre prix le 20 octobre 2017 par une soirée conviviale durant laquelle Luce VINCENT a donné une lecture d'un très joli conte « Le petit arbre », qui a enchanté le public dont les enfants présents en nombre.
Merci à Luce pour ce bon moment.

Le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional

Mardi 28 novembre Françoise HERPIN, conseillère municipale, déléguée à la culture et au patrimoine a représenté la Commune lors de la présentation du film promotionnel sur le territoire du pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional. En présence de Paul SAVATIER, Président du syndicat mixte du Vivarais méridional, de magnifiques images de notre patrimoine ont été projetées dans une salle du cinéma Le Regain (Le Teil). Il sera possible de diffuser ce film sur notre site internet et, ainsi, de promouvoir notre patrimoine naturel et bâti. Saint-Maurice d'Ibie y est représenté aux côtés de sites tout à fait remarquables.

Nomination

Véronique LOUIS, Maire de la Commune a été nommée par le Préfet de région Auvergne Rhône Alpes, membre (suppléante) de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Belle reconnaissance pour l'ensemble de l'équipe municipale pour l'attention qu'elle porte collectivement au patrimoine de la commune !

Patrimoine naturel et histoire: Le Gouffre de Vaseilles, piège à loups

Albin Mazon plus connu sous le pseudonyme de Docteur Francus, journaliste et historien né en 1828, auteur de plusieurs livres de voyages, nous parle de ce Gouffre de Vazeille (orthographe actuel) aujourd'hui oublié, disparu de la mémoire des riverains actuels.
Voici ce que nous dit le Docteur Francus dans son ouvrage de 1885 Voyage au Pays Helvien – chapitre IV – Profils et usages locaux :
« Les grandes crevasses du terrain calcaire, qu'on appelle avins du côté de Vallon et du Bourg, sont rares dans la région de Villeneuve, où la roche nue est généralement recouverte par une couche plus ou moins épaisse de cailloux ou de terre végétale. Cependant il en existe quelques-unes d'une grande profondeur ; elles portent le nom de cérons. Il y en a une à Vaseilles, du côté de St-Maurice, dont les bergers se servaient autrefois comme d'un piège à loups. Ils recouvraient l'orifice avec des menus branchages et y plaçaient un appât. Un loup pris de cette façon, put s'arrêter à une certaine profondeur à une saillie de rocher. Pendant quelques jours, ce furent des hurlements épouvantables. Au bout de quatre jours, les hurlements devinrent rares et faibles. Le neuvième jour, on entendait encore des gémissements, et ce n'est que le onzième qu'on n'entendit plus rien. On a fait, je crois, l'expérience que l'homme pouvait aussi vivre une dizaine de jours sans manger : voilà un point de ressemblance de plus entre l'homme et le loup. »

Année 1951 – A LA RECHERCHE DE CE GOUFFRE PERDU

Un groupe de spéléologues amateurs et passionnés, décide une expédition dans cette cavité, avec pour objectif premier de bien la localiser, puis de procéder à son exploration.
Las ! Première recherche préliminaire, première déconvenue : il y a environ une cinquantaine d'années, les loups ayant pratiquement disparu, mais par contre les brebis égarées continuant à s'effondrer au sein de la montagne, un propriétaire se décida à obstruer le gouffre. L'emplacement en fut parait-il perdu et tous les spéléologues régionaux en ont cherché désespérément les traces.
Pourtant, mû par un pressentiment, un groupe lyonnais fréta ce qu'il appelait ses véhicules de combat, de vieilles guimbardes résistantes transformées malgré leur âge vénérable en véhicules tous terrains. Et par un beau matin d'octobre, Renault B. 14 et Citroën C. 4 surchargées de matériel spéléologique prirent la direction de Saint Maurice d'Ibie. Ce gouffre à moutons, à loups il fallait le découvrir, l'explorer !
« A Vazeilles ! … cet habitant du village leva les bras au ciel à l'évocation de la route à suivre. En voiture ?… vous n'y arriverez jamais. De plus, vous ravitailler en haut ? Mais c'est tout abandonné, il n'y a plus qu'un seul habitant. »
Carte I.G.N en main, les vivres achetés, les tacots disparaissent au tournant d'un chemin praticable tout au moins au début. Il ne tarde pas à se transformer en piste, descendant brusquement dans le lit d'un torrent fort heureusement à sec. Pas de pont, les moteurs arrachent et viennent à bout de tous les obstacles, le ru est coupé plusieurs fois jusqu'à une forte pente qui impose de stopper. Gars et filles n'ont plus qu'à se harnacher, tels des baudets, des multiples havresacs : matériel de camping, de spéléo et du ravitaillement. Tout là-haut, sur un plateau, un village

désolé, vidé, étale ses ruines au pâle soleil de l'automne. Le groupe allait-il trouver l'habitant, l'unique rescapé d'un exode rural programmé depuis la fin de la première guerre mondiale ? Oui ! Il a perçu dans la vallée, bruit insolite à ses oreilles d'ermite, le vacarme des moteurs. Présentation de la bande, explications sur le but de l'épopée, toute méfiance étant effacée, le vieux paysan se présente. Etonnement, celui-ci n'est autre que l'auteur de l'obstruction du gouffre, de ses propres mains en 1909.

La montée a été rude ; suffisamment restaurés, reposés après que celui qui allait devenir le guide du groupe eut expliqué la désertification et la dépopulation de cette campagne montagneuse, lestés de son sac tout un chacun emboite le pas à cet homme octogénaire qui au bout d'un quart d'heure de marche s'adosse contre un pin tout en haut d'un monticule et montrant ses pieds, « c'est là, dit-il. »
Le sol marque bien une légère déclivité, mais il est d'une parfaite continuité avec le reste du plateau.
C'est là insiste-t-il !
Pics, pioches et pelles sur un espace de cinq à six mètres carrés entrent en action. La terre est dure comme le roc. Un passant pourrait penser qu'à défaut d'avoir découvert le gouffre, ils en creusent un. De gros blocs de rochers sont entassés et enterrés en profondeur, reposant sur des troncs d'arbres. Après six heures d'efforts, le but est proche et la prudence commande d'encorder les piocheurs. Encore de la terre, des cailloux et des débris de fascines… et soudain un cri : assurez ! Assurez sec… ! L'un des piocheurs retenu par la corde, gigote dans le vide. Après un nettoyage des abords du trou, les échelles de corde sont déployées. Bien encordé, le laryngophone sous le menton, les écouteurs sous le casque, le premier spéléo n'est très rapidement plus qu'une loupiotte qui descend et disparaît comme une chandelle qui s'éteint. Aux suivants ! Deux descendent à leur tour, et à leur tour se font copieusement mouiller des pieds à la tête par le jet violent d'une cascade à mi-chemin ; l'effet auquel les spéléos ne s'attendaient pas, vu l'aridité du plateau et la faible profondeur à laquelle l'eau sourd du rocher. Si le gouffre présente un étroit goulet au départ, il s'élargit bien vite, s'arrondit et, ne fait pas moins de huit mètres sur cinq à quatorze mètres de profondeur. L'aven au bout encore de quelques mètres se termine par une étroiture impénétrable à moins dix-huit mètres. L'eau qui tombe de la paroi forme ruisselet et s'enfonce sous terre, invisible. Est-ce l'eau de ce ruisselet qui alimente une source, cent cinquante mètres plus bas à flanc de montagne ?... Seule une adjonction de fluorescéine aurait pu le déterminer. Lors de la remontée, quelques belles draperies irradient sous les lampes frontales des spéléologues.
C'est là, la récompense de l'aventure et des efforts consentis. S'y ajoute la beauté éphémère des gouttes d'eau qui deviennent perles éblouissantes avant de disparaître dans la nuit. Pour le groupe des explorateurs, il n'y a plus qu'à plier le matériel et rejoindre les véhicules. Le vieil homme sera chaleureusement remercié ; il retournera à sa vie d'ermite et à ses souvenirs, lui le dernier survivant d'un hameau désormais abandonné.

Jean JOURNET – Août 2017.

Sources :
.Voyage au pays Helvien. Docteur Francus – Albin Mazon
. L'Ami de la nature – Revue mensuelle du Plein Air (octobre 1954) éditée par la Fédération Sportive et Gymnique du Travail– AN FSGT - Compte rendu d'exploration spéléologique du 21.10.1951 (A. Fouque à Lyon).

ALBUM PHOTOS !!

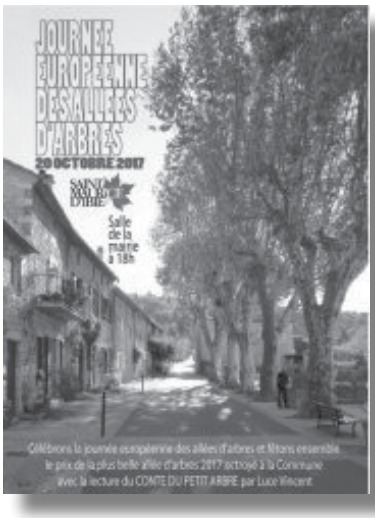

LA COMMUNE LAUREATE DU PRIX DES ALLEES D'ARBRES… FÊTE LA JOURNEE EUROPEENNE DES ALLEES D'ARBRES

LES GENS D'ICI ....

Il y a un an, Gérard JAILLON quittait ce monde, à Toulouse. Maire du village de 2002 à 2010, une cérémonie d'hommage lui a été rendue au cimetière du village en Janvier 2017 et une plaque mémorielle apposée.
Aujourd'hui, nous souhaitons penser à lui et à l'empreinte qu'il a laissé dans notre village.
Nous avons sollicité Fabienne et Patrick WEBER, qui aujourd'hui habitent sa maison, pour nous souvenir de lui.

VL

« Gérard,

Vous nous avez quittés il y a 1 an…
Difficile de réaliser tant votre empreinte est encore présente… « Vous nous manquez » Ces mots paraissent d'une telle banalité et pourtant cette triste réalité nous poursuit.

Nous nous sommes rencontrés pour la première fois en décembre 2010 lorsque nous avons visité votre petit gîte, immédiatement, nous sommes tombés sous le charme de votre gîte et nous en avons fait l'acquisition.

Notre relation aurait pu s'arrêter aux règles de la promiscuité, aux règles de bon voisinage.
Mais la réalité fut autre :
Un lien fort s'est tissé au fil du temps, nous sommes devenus amis.
Amoureux de Saint Maurice, nous avons multiplié nos visites à toutes périodes de l'année et à chaque fois c'était une joie de vous y retrouver.

Puis vous avez fait connaissance de notre famille, de nos enfants et petits- enfants.
Nous partagions les repas, animés et joyeux et vous appréciez ces moments de convivialité.
Nos discussions, souvent de bon matin une tasse de café à la main, ont renforcé notre amitié.
Les sujets « valsaient » au rythme de l'actualité, de la société, du monde et de la famille mais ce qui nous frappait c'était cette recherche de sagesse, de paix et de loyauté dont vous faisiez preuve.

Cette soif de culture, de lecture, de spiritualité, ce goût pour toutes les formes d'art ont marqué tous ceux qui vous ont côtoyé.

Vous aviez plaisir à évoquer un point que nous avions en commun : ce même coup de foudre que vous aviez eu quelques années auparavant pour la vallée de l'Ibie et plus particulièrement pour ce si joli village pour lequel vous vous êtes tant investi.

Vous nous avez aidés à découvrir l'Ardèche en nous emmenant dans les superbes endroits que vous affectionniez.
Puis, nous avons sillonné l'Ardèche à 2 roues et ce fut à notre tour de vous faire découvrir d'autres lieux inconnus pour vous. Ces échanges étaient devenus un jeu entre nous.
Ces instants nous manquent terriblement et ces souvenirs resteront gravés à jamais.

Nous garderons au plus profond de nous cette jolie amitié née du hasard d'une rencontre…

Au revoir Gérard »

Fabienne et Patrick WEBER

DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!

Achats de terrains

Afin d'améliorer l'aménagement de l'espace pique-nique du hameau des Salelles, la Commune a réalisé l'acquisition de 3 parcelles contigües à ce terrain.
Marcel MASSOT, Allain MASSOT et Christophe ELDIN ont cédé, chacun, à la commune une parcelle leur appartenant, à l'euro symbolique. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour ce geste généreux.
Pour mener à bien la réflexion sur cet aménagement, il serait souhaitable que la commune puisse acquérir d'autres parcelles contigües, des discussions sont encore à conduire.

Commission des enfants et des jeunes

Une nouvelle génération rejoint la commission des enfants et des jeunes. La première réunion a eu lieu le mardi 24 octobre 2017. Agnès GOLFIER, conseillère municipale déléguée et Françoise OROZCO, membre du CCAS, non élue, assurent l'animation de ce groupe.

Rappel : tous les enfants et jeunes de 10 à 18 ans de la commune peuvent participer volontairement. Les réunions ont lieu lors de chaque période de vacances scolaires. Un budget participatif est voté par le conseil municipal et mis a disposition de cette commission afin que les enfants et jeunes décident ensemble de projets pour le village. C'est ainsi que l'équipe municipale souhaite promouvoir auprès des plus jeunes le goût de l'aventure collective !

Ils viennent, d'ailleurs, de vous solliciter pour décorer les arbres de Noël installés au bourg centre et au hameau des Salelles.

Lavoir

Suite à une dégradation du mécanisme de régulation du circuit de circulation d'eau dans le lavoir communal, une fuite d'eau de 500 m3 a été enregistrée… provoquant une facture de presque 2 000€…
Les réparations ont été effectuées et un recours gracieux introduit auprès de la SAUR et du SIVOM pour obtenir un dégrèvement de facturation, qui nous a été refusé !
Cet ancien lavoir, aménagé en espace d'agrément et de repos doit être préservé, et les jeux des enfants, attirés par le bruit chantant de l'eau et des grenouilles, ne doivent pas créer des disfonctionnements tel que celui-ci ! Merci d'y prêter attention et pour les parents de veiller au respect des lieux collectifs par leurs enfants !

Inscription sur les listes électorales

Pas d'élection prévue en 2018, mais on ne sait jamais… Alors, il est encore temps pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait de vous inscrire sur les listes électorales !

La commission communale de révision des listes électorales 2017-2018 a été constituée : présidée par Madame la Maire, en présence de la secrétaire de Mairie, elle est composée d'électrices et d'électeurs désignés par le Préfet de l'Ardèche et le Président du Tribunal de Grande Instance de l'Ardèche. Il s'agit comme titulaires d'Agnès SEVENIER et de Sylvie CONTASSOT, suppléants Danièle BRIAND et Gilles VERGNAUD.
Permanence ultime pour l'inscription 2018 : le samedi 30 décembre 2017 de 14 à 16h en Mairie !

Affaire judiciaire

Suite à la publication de la « Camp@gne » du mois de juillet 2017, dont certains écrits sont particulièrement diffamatoires envers les élus, une plainte a été déposée, elle est actuellement en instruction. L'assurance de la Commune (MAIF) a mis à notre disposition un avocat du barreau de Privas pour assurer la défense de l'honneur des élus. Affaire à suivre….

Vœux de la Municipalité

La cérémonie des vœux pour la nouvelle année 2018 aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 à la salle des fêtes.
Tous les habitantes et habitants sont cordialement invités.
Le buffet - apéritif sera préparé par l'Auberge des Salelles.
Comptant sur votre présence nombreuse !

LES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Après une saison estivale 2017 bien chargée avec :
- le vide-grenier du 16 juillet où une trentaine d'exposants du village et des environs ont proposé leurs trésors,
- la séance de cinéma en plein air le 1er août où le film Lion a captivé plus de 100 spectateurs,
- et la traditionnelle fête du 15 août encore très réussie cette année grâce à une météo favorable et un défilé de chars sur le thème de l'histoire de France,

le comité des fêtes a repris son rythme « de croisière » depuis la rentrée :
La rôtie de châtaignes a attiré plus de 150 gourmands le 12 novembre. Et le 17 décembre, le Noël des enfants a rassemblé petits et grands autour d'un spectacle animé par Guignol, avant que le Père Noël ne distribue ses cadeaux et que chacun puisse échanger autour d'un goûter avec buches et papillotes.
Notez dès à présent dans vos agendas l**a date de la prochaine assemblée générale qui se réunira le dimanche 7 janvier 2018 à 14h** et à l'issue de laquelle nous partagerons la galette des rois. Nous vous y attendons nombreux !
adresse mail : cdfibie2016@gmail.com

L'atelier créatif

L'Atelier Créatif a repris ses activités pour la 3ème année consécutive avec ses fidèles participants. Il accueille également les parents et amis de passage à Saint Maurice d'Ibie. Nous avons déjà réalisés de belles peintures, mais aussi nos premières mosaïques et c'est loin d'être fini ; avec l'enthousiasme du groupe, les idées ne sont jamais à court.
Nous rappelons que l'Atelier Créatif est ouvert à tous grands et petits, tous les dimanches matins à partir de 11h à la salle de l'ancienne école

A.C.C.A.

La saison de chasse 2017/2018 connait une baisse sensible de la population de sangliers qui se rapprochent des villages en raison notamment de la densité de la végétation autour des habitations et de la sécheresse exceptionnelle, ce qui pose des problèmes à venir au printemps pour les jardins.
A partir du 14 janvier, seuls les grives et le grand gibier seront chassés jusqu'au 28 février.

Accueil Ibie

L'Association Accueil Ibie profite du creux de la saison touristique pour préparer l'été 2018.
Elle a début décembre remplacé, pour l'organisation du téléthon, l'Office du Tourisme qui n'est pas habilité pour ce genre de manifestation.
Elle s'attache à continuer de mener des actions de valorisation de la vallée de l'Ibie et de ses environs. C'est ainsi qu'elle prépare sa présence aux journées du tourisme de Toulouse qui se dérouleront les 9, 10 et 11 févier sur le stand de l'Office de Tourisme Berg et Coiron. Elle présentera une vidéo sur notre vallée (cette vidéo mandatée par notre association vient d'être finalisée) qui sera également proposée pour une diffusion sur le site de la mairie.
Enfin, la mise en place de la 3eme édition des Deuches en Ardèche est en cours de réalisation. Elle aura lieu les 2 et 3 juin prochain à Saint Maurice d'Ibie.
Toute l'équipe d'Accueil Ibie vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.
Tel Association Accueil Ibie : 04 75 37 46 72

Collectif local « stop aux gaz et huile de schiste »

Cette fois nous vous communiquons une bonne nouvelle ! Après sept ans de lutte, les permis d'extension de Montélimar-Bassin d'Alès-Plaine d'Alès, de Navacelles-Monyfalcon sont définitivement supprimés. Quelques inquiétudes cependant pour Villeneuve de Berg, le titulaire du permis a déposé une demande d'indemnisation auprès du tribunal administratif. Le permis de Montélimar, dont l'abrogation de 2007 a été rejetée par le tribunal administratif le 28 janvier 2016. Le rapporteur a conclu au rejet de la demande de Total et au rejet d'un éventuel appel. Dans l'attente de cette décision, il ne peut y avoir aucuns travaux entrepris par Total.
Cette victoire ne doit pas nous faire oublier qu'il y a toujours une soixantaine de permis en cours et que notre devise est et reste « NO GAZARAN NI ICI NI AILLEURS »

BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE COMMUNALE
Directrice de publication : Véronique LOUIS, maire. Réalisation : Commission municipale de la communication et de l'animation sous la responsabilité de Stéphanie ELDIN, adjointe. Maquette : Bernard VINCENT. Mise en page : Béatrice COZ. Ont collaboré à ce numéro : S.ELDIN, F.HERPIN, PH.CHANAL, J.JOURNET, F.OROZCO, JC.SERGENT, L.DOUARD, F. et P. WEBER.
Dépôt légal et date d'édition : décembre 2017 - Imprimé par nos soins à 200 exemplaires